

En 2020, le montant de la retraite de base sera revalorisé en fonction du montant total des retraites (base et complémentaire).



MONTANT TOTAL  
DES RETRAITES  
1 500 €

DONT 908 €  
RETRAITE DE BASE

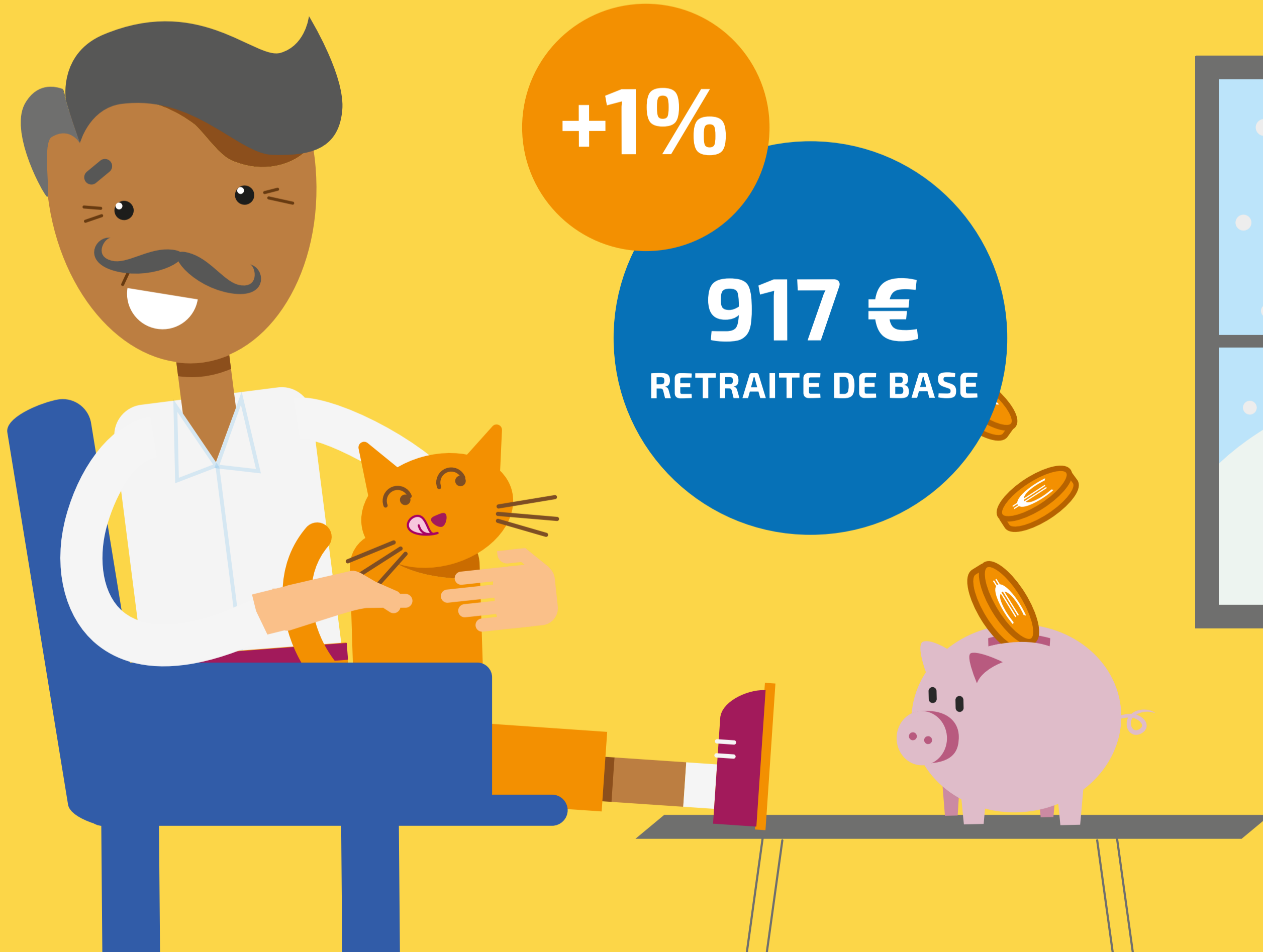
Martin a une **retraite nette de 1 500 € par mois**, dont **908 € de retraite de base**.



MONTANT  
TOTAL RETRAITE  
< 2 000 €

908 €

Il bénéficiera d'une revalorisation de 1% de sa retraite de base car son montant total de retraite est inférieur à 2 000€.



+1%

917 €  
RETRAITE DE BASE

JANVIER  
2020

La retraite de base de Martin sera revalorisée de 1% et passera à 917€ à compter de janvier.